

Accueil de loisirs 3/10 ans



ARTICLE 1 - FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et vacances scolaires, de 9h00 à 17h00. Inscription à la demi-journée avec ou sans repas possible.

- Accueil échelonné de 7h30 à 9h00 (facturé à la demi-heure).
- Départ échelonné de 17h à 18h30 (facturé à la demi-heure).
- Horaires demi-journée : 9h/12h et 14h/17h
- Horaires repas : 12h-14h

Si vous souhaitez récupérer ou amener votre enfant hors des horaires mis en place, vous devrez en informer la direction afin de ne pas perturber les activités et l'organisation.

• Lieux d'accueil

Les locaux sont mis à disposition de l'association :

- ✓ Mercredis et petites vacances scolaires :
« Le Moulin » – 2 rue Saumuroise à SOUZAY-CHAMPIGNY
- ✓ Mois de juillet uniquement :
École de TURQUANT – Rue des Martyrs

• La restauration

En-cas autorisé le matin de 7h30 à 8h30.

Menus affichés à l'accueil et consultables sur le site Internet de l'association.

Les jours de sortie, un pique-nique peut être demandé aux parents.

ARTICLE 2 - INSCRIPTION

• L'adhésion à l'association Familles Rurales

Adhésion famille : 29€/an/famille (année civile)

• Dossier de l'enfant

Un dossier par enfant est à compléter par les parents. Ce dossier est obligatoire.

Sans quotient familial, le tarif maximum sera appliqué.

• Modification / annulation d'inscription

L'inscription est un engagement. L'annulation doit se faire au plus tard 48 heures avant (avant midi).

Si un nombre important d’annulations tardives est constaté pour une même famille, monopolisant la place d’autres enfants, l’association se donne le droit de refuser les inscriptions suivantes.

Hors délai, toute modification ou annulation sera facturée (sauf présentation d’un certificat médical).

Pour les vacances scolaires, toute inscription après la date limite sera majorée.

ARTICLE 3 – TARIFS 2020

Quotient familial	Tarif ½ heure	Tarif ½ journée	Tarif journée
Sans N°allocataire CAF ou MSA	0,96 €	7,68 €	15,36 €
>1600	0,72 €	5,76 €	11,52 €
1040 - 1600	0,62 €	4,96 €	9,92 €
601 - 1040	0,52 €	4,16 €	8,32 €
<600	0,32 €	1,64 €	3,28 €
Supplément extérieur (Enfants n’habitant pas Fontevraud-l’Abbaye, Montsoreau, Parnay, Souzay-Champigny et Turquant)	0,17 €	1,36 €	2,72 €
Repas	3,30 €		
Supplément date limite	2 €/jour de présence / famille		
Supplément sortie	Cf. programme		
Réduction semaine	- 5 euros		
Accueil échelonné	Tarif à la demi-heure Toute ½ heure commencée est due		

ARTICLE 4 – LA FACTURATION

La facture est établie par période :

- ✓ A la fin de chaque période (de vacances à vacances) pour les mercredis
- ✓ La semaine suivant la fin des vacances scolaires

Les règlements peuvent se faire :

- ✓ En espèces
- ✓ Par chèques à l'ordre d'AFR Loire et Coteau
- ✓ Par Chèques Emploi Service Universels (CESU) papier
- ✓ Par Chèques Emploi Service Universels (CESU) dématérialisés
- ✓ Par Chèques Vacances
- ✓ Par Prélèvement

En cas de difficultés, vous pouvez vous rapprocher de la direction de l'association pour trouver une solution adaptée.

Une famille en retard de paiement pourra se voir refuser l'inscription de leurs enfants à l'accueil de loisirs.

Après plusieurs relances sans réponse, l'association engagera des poursuites auprès d'un huissier pour le recouvrement de la dette.

Pour information :

- 1- *Les frais de garde des enfants de moins de 7 ans sont déductibles des impôts.*
- 2- *Renseignez-vous auprès de votre entreprise pour une éventuelle prise en charge.*

Une attestation de présence sera fournie sur demande.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES

Les objets de valeur sont fortement déconseillés. L'association décline toute responsabilité quant à la détérioration ou à la disparition de ces objets le cas échéant.

Les tenues vestimentaires des enfants doivent être adaptées aux activités proposées et à la météo.

L'équipe d'animation ne pourra administrer de traitement médical (médicaments, crème etc...) à votre enfant, sauf si une ordonnance à jour est fournie.

Pour tout enfant souffrant d'allergie ou maladie chronique nécessitant une prise en charge particulière, merci de vous rapprocher de la direction et fournir le protocole d'accueil individualisé (PAI) établi par votre médecin.

Pour des raisons de non-contagion, les enfants contagieux ne seront pas acceptés à l'accueil de loisirs. Merci de vous renseigner avant auprès de votre médecin.

Nous confions votre enfant aux personnes désignées sur la fiche de renseignements. Exceptionnellement, à votre demande écrite, nous le confierons à la personne que vous aurez vous-même désignée.

Par mesure de sécurité, les personnels d'encadrement sont amenés à demander une pièce d'identité à la personne que vous avez désignée s'ils ne la connaissent pas.

L'équipe d'animation invite régulièrement les parents à participer à des activités, réunions ou à aider dans le transport des enfants. Pour faire vivre l'accueil de loisirs et favoriser le développement de projets, merci de répondre favorablement à ces sollicitations lorsque cela vous est possible.

Votre investissement est primordial !

Les services enfance et jeunesse sont financés par les communes de la Côte : Fontevraud-l'Abbaye, Montsoreau, Parnay, Souzay-Champigny et Turquant et soutenus par la CAF, la MSA et le Conseil départemental de Maine-et-Loire.



Merci de retourner le coupon signé à l'équipe d'animation après avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Mme, Mr..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et d'en appliquer le fonctionnement.

Fait à

Signature :

Le...../...../.....

